

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 405

Artikel: Le fluor en Valais : le marché d'Alusuisse : la pollution contre l'emploi

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le marché d'Alusuisse : la pollution contre l'emploi

A la fin du mois de mars, Alusuisse s'exprimait enfin sur les problèmes des émanations nocives de fluor dans le ciel valaisan (voir DP 393). Cette déclaration officielle s'était fait longuement attendre : le Conseil d'Etat valaisan avait donné aux usines d'aluminium jusqu'à début mars pour répondre au Dossier Fluor de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines. Les délais supplémentaires accordés par l'autorité politique n'avaient fait qu'augmenter l'impatience des interpellateurs, soucieux de voir enfin réglée la question sur le fond.

La position de l'entreprise, telle que publiée dans la presse, n'avait rien qui puisse calmer les esprits : Alusuisse rappelait ses efforts consentis pour la protection de l'environnement (« les émissions de nos usines, qui sont du reste sous contrôle permanent, ont diminué d'un tiers environ au cours des trois dernières années »), annonçait qu'il faudrait encore investir à l'usine de Steg environ 30 millions en cinq ans pour l'adapter à des normes anti-pollution satisfaisantes (on renoncerait à un procédé garantissant une consommation d'énergie inférieure dans le but d'obtenir de meilleurs résultats des techniques d'absorption...), mais avertissait charitablement que les installations de l'usine de Chippis, elles, vu leur conception technique, ne pourraient pas être transformées de façon « parfaite ».

La concession et le chantage

Rien à voir avec les revendications de l'Association de défense ! Même si la société multinationale semblait lâcher du lest en ce qui concerne l'usine de Steg.

Cette concession ne devait en outre pas être interprétée trop vite comme un premier pas vers une adaptation générale des conditions de production

dans les usines en question à des normes acceptables. S'il restait encore quelques optimistes, les récentes déclarations faites à l'assemblée générale de la société, tenue à Zurich, leur auront permis

UNE CERTAINE SANTÉ

Au-delà des bilans diplomatiques, voilà la situation financière d'Alusuisse telle que la présente le rédacteur du « Mois économique et financier », mensuel de la SBS (avril 1977). Pourquoi tant insister sur les « déficits » valaisans ? Nous citons donc :

« Aluminium Suisse S.A. (Alusuisse), qui compte plus de 170 sociétés affiliées et participations, est l'une des plus importantes entreprises industrielles de Suisse. Outre l'activité traditionnelle dans le secteur de l'aluminium, son programme de production s'étend aux domaines : chimie, exploitation des mines, énergie et prestations de services (entre autres ingénierie).

La reprise en 1974, du groupe Lonza et l'acquisition de 38 % du capital de Motor-Columbus S.A., société holding du secteur de l'énergie et de l'ingénierie, ont permis une forte extension des divisions chimie, énergie et prestations de service.

En juillet 1976, Metallgesellschaft AG, Francfort, a cédé à Alusuisse, avec effet au 1er janvier 1977, la participation qu'elle détenait dans la société allemande Leichtmetall-Gesellschaft mbH (LMG) Essen-Borbeck, entreprise désormais à près de 100 % en mains du groupe suisse. Grâce à cette transaction, la capacité d'électrolyse d'Alusuisse est passée de 722 000 t à 788 000 t, renforçant par là même encore la position de l'entreprise au sein des principaux producteurs d'aluminium du monde occidental ».

de reprendre contact avec la réalité : en mettant l'accent sur les soucis que causent à la direction du groupe les résultats financiers (pertes depuis 1974) de l'ensemble de production d'aluminium

Chippis-Sierre-Steg, le président Meyer s'est fait juste assez alarmiste pour rappeler que la corde ne devait pas être trop tendue sous peine de conséquences graves... sur le marché de l'emploi par exemple, comme auront pu le comprendre sans difficultés entre les lignes les travailleurs concernés. Les privilèges exorbitants dont bénéficie Alusuisse en Valais depuis des années ne sont pas dus à des pressions implicites d'un autre ordre ! Une concession ici, une sourde menace là : le dispositif est en place. Il se précise de-ci de-là. Témoin cette interview que MM. P.H. Müller, président de la Direction générale d'Alusuisse et E.A. Weibel, directeur général adjoint, ont accordée au rédacteur économique du « Mois économique et financier » (avril), organe mensuel de la Société de Banque Suisse. Question : « A l'occasion de l'assemblée générale de 1976, il a été précisé qu'Alusuisse avait achevé l'expansion de son secteur aluminium. Cette constatation est-elle encore valable actuellement ? ». Réponse : « Oui. Nous continuerons cependant à investir d'une manière sélective dans les secteurs bénéficiaires en vue d'assurer nos positions sur les marchés. Nous n'avons cependant pas l'intention de développer tous les échelons intégrés de la production, de la bauxite au produit fini. »

Les meilleures garanties : des investissements

Que deviennent dans tout cela, les usines valaisannes, réputées « en perte » depuis 1974, et en voie d'aménagement écologique coûteux ? C'est exactement la question que soulève l'Association de défense dans sa première réponse à la réaction d'Alusuisse au Dossier Fluor : « Il est d'autant plus urgent d'intervenir à Chippis que l'épuration du fluor y est encore moins bonne qu'à Steg. Le refus actuel d'Alusuisse d'investir à Chippis fait peser une grave menace sur l'existence de l'usine d'électrolyse à cour et moyen termes. Une usine où des investissements ne sont plus réalisés est une usine condamnée. La seule garantie pour le Valais de conserver l'usine de Chippis et ses em-

plais est d'exiger son adaptation aux critères modernes de protection de la santé publique et de l'environnement (l'Association met également en doute le total de 30 millions avancé par Alusuisse pour transformer l'usine de Steg : selon les travaux de l'OCDE et du Ministère du commerce des Etats-Unis, les investissements indispensables se monteraient à 8 à 12 millions...).

L'avertissement est sévère surtout pour les autorités valaisannes qui devront ainsi faire entendre les intérêts de la collectivité autant sur le plan du marché de l'emploi que sur celui de la sauvegarde de l'environnement.

Deux débats liés

Le premier débat indispensable devra porter sur l'établissement de perspectives communes à moyen et long termes et sur la nature des assurances que peut donner Alusuisse quant au nombre de travailleurs qu'elle compte occuper dans ses usines à l'avenir, eu égard à la mesure de ses investissements en Valais. Le second débat, « écologique » lui, vigoureusement engagé par l'Association de défense (maintenant rejointe par une section haut-valaisanne de « lutte contre le fluor » qui vient de se constituer) se corse de jour en jour. Il y a peu, c'était l'exhumation d'une « expertise sur les dégâts causés aux forêts des environs de Sierre » (1960) qui mettait à nouveau le feu aux poudres (il s'agissait à l'époque de négociations des indemnités pour cause de dégâts par le fluor, indemnités qui paraissent, au vu de la situation actuelle, nettement insuffisantes).

En danger depuis quinze ans

Les experts consultés mettaient en accusation notamment l'usine de Chippis, celle précisément qu'Alusuisse affirme ne pas pouvoir « moderniser », et les émanations de fluor : « Les dégâts se révèlent de façon plus ou moins intense dans tout le périmètre. Les aiguilles jaunissent à leur extrémité et se détériorent progressivement en

donnant à l'arbre, ou à l'arbuste, un aspect malingre, décadent. En s'aggravant le mal provoque un dépérissement du sujet, la cime devient grise, perd ses aiguilles et prend une apparence squelettique. Peu à peu, l'arbre décline et finit par sécher. Les peuplements les plus atteints sont, pour l'instant, localisés sur le versant occidental des collines de Finges, là où la vallée est exposée au vent soufflant de Chippis vers l'amont de la vallée, le long du versant sud. Ce vent, qui a tendance à souffler vers le haut, porte les éléments nocifs jusqu'à l'altitude de 1200 mètres ».

Ce diagnostic pessimiste, alarmant, date déjà de plus de quinze ans ! Et les spécialistes étaient impératifs : « Si les dégâts occasionnés à la végétation forestière par le fluor continuent à se manifester, voire à s'intensifier comme cela semble être le cas aujourd'hui, les experts doutent qu'il soit possible de maintenir dans son intégralité le domaine boisé de la région de Finges ». Une bonne raison à cela : le pin gris est « malheureusement » sensible au fluor, et sans cette essence autochtone par excellence, « il ne paraît guère possible de maintenir ou de reconstituer un domaine boisé dans sa forme originale actuelle ».

Le dossier est aujourd'hui trop lourd pour se perdre dans les dédales administratifs !

JURA

Les points et la partie

Au jeu insatisfaisant de la surenchère dans la tension, les autonomistes jurassiens, en manifestant soudain leur bonne volonté face aux appels à la trêve, viennent de marquer un point qui pourrait être important. Le consacre ce communiqué, à l'allure incongrue (pour qui a subi pendant des années les discours officiels les plus défavorables à l'égard des « rebelles »), publié par le Conseil fédéral, et qui salue la bonne volonté des autonomistes renonçant, en accord avec le plan de règle-

ment préparé par les délégations du Conseil fédéral, du Gouvernement bernois et de la Constituante jurassienne, à toute manifestation et contre-manifestation pour une durée de quinze jours, acceptant la réunion d'une conférence de concertation et l'établissement d'un « code des manifestations ».

Le test de la vie quotidienne

S'il s'agit vraiment de garantir les droits aux libertés fondamentales dans le Jura Sud, il faudra évidemment plus que de subtils échanges diplomatiques pour assurer un climat favorable. En fait, c'est sur le terrain, dans la vie quotidienne des districts pro-bernois, que l'on compte vraiment les coups. C'est là que la partie se joue réellement; et c'est là aussi qu'elle est loin de prendre une tournure favorable. On peut mesurer le poids des antagonismes acquis au fait que n'avait en rien calmé les esprits le refus de la garantie fédérale au fameux article 138 du projet de Constitution jurassienne (M. Furgler : « il n'appartient pas au futur canton du Jura de se prononcer dans sa Constitution sur le sort de territoires bernois ») — un refus qui pouvait être pourtant interprété comme une concession aux pro-bernois ou tout au moins comme un signe de l'influence du canton de Berne sur l'évolution de la question. On a vu même le gouvernement bernois incapable, après la suggestion de trêve, de faire entendre totalement raison au Groupement féminin de Force démocratique...

En définitive, au-delà des escarmouches, ce qui pourrait vraiment marquer ces prochains mois et qui fait la relative originalité des derniers événements, c'est l'affirmation progressive de la Constituante comme interlocuteur à part entière, responsable, influent, dans le débat : il y a là un changement — irréversible à n'en pas douter — dans la distribution des cartes, un acquis qui doit peser lourd dans la perspective de la votation fédérale sur l'entrée d'un nouveau canton dans la Confédération.